

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(TARN-ET-GARONNE)

**BULLETIN D'ALERTE METEO
DE
VIGILANCE ORANGE CRUES
LE MERCREDI 11 FEVRIER 2026
ET
VIGILANCE ORANGE VENT
A COMPTER DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 06H00**

Phénomène

- Crues importantes attendues sur plusieurs cours d'eau de la moitié ouest du Pays (Voir 'Vigicrues').
- Fortes pluies sur ouest Massif Central avec fonte nivale. Arrivée de la tempête 'Nils' par l'Atlantique.
- A compter du jeudi 12 février 2026 à 00h00 : Forte tempête pour les régions concernées se produisant dans un contexte de sols détrempés.

Evolution prévue

- Extension de l'alerte orange "vent" lié à NILS aux départements du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de la Charente pour la nuit prochaine.
- Les perturbations très pluvieuses s'enchaînent sur une grande partie de la France. Une nouvelle dépression tempétueuse baptisée 'Nils' intéressera le pays entre mercredi et jeudi avec des vents violents au sud du pays et de nouveaux cumuls de précipitations importants en de nombreuses régions.
- Le vent de sud-ouest se renforce très nettement en cours de nuit de mercredi à jeudi avec des rafales devenant tempétueuses sur tout le sud de la région Midi-Pyrénées, du Gers et des Hautes-Pyrénées au sud du Tarn et à l'Ariège en passant par la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne (le nord du Tarn devrait être moins concerné).
- Les rafales de vent atteignent fréquemment les 100 à 110 km/h sur ces départements et localement jusqu'à 120 km/h. Sur les hauteurs du Tarn, de la Montagne Noire aux Monts de Lacaune, les rafales atteignent jusqu'à 130 km/h.
- A noter également de très fortes rafales sur le relief des Pyrénées, y compris dans les stations de ski.
- Le contexte de sols saturés est un élément aggravant pour le risque de chutes d'arbres.
- Ces fortes rafales perdurent jusqu'en début de matinée de jeudi avant de faiblir en milieu de matinée.

Conséquences possibles

CRUES

- Des crues importantes sont possibles.
- Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.
- Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.

VENT

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

CRUES

- Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement
- J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météo
- Je surveille la montée des eaux
- Je ne descends pas dans les sous-sols
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

VENT

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Publié le mercredi 11 février 2026 et valable jusqu'au jeudi 12 février 2026 à 06h00.

Pour absence et empêchement,
Le 1^{er} Adjoint,
Michel PONS

